

Biographie de Jean Lemire (1625-1684),
ancêtre de la plupart des Lemire d'Amérique,
et époux de Louise Marsolet de Saint-Aignan.

Par Michel Lemire, 2003.

Cette biographie est basée sur certaines sources imprimées et sur différents documents imprimés, eux-mêmes basés sur les nombreuses sources pour le régime français.

La liste des documents de référence, documents numérotés de 1 à 24, se trouve en fin de biographie.

JEAN LEMIRE

1625

Jean Lemire est baptisé le 4 juin 1625 à St-Vivien, ville de Rouen, en Normandie, France ; il est le fils de Mathurin Le Mire et de Jeanne Vanier, et le filleul de Jean Vanier et de Claudie Rochefort. (14) Sur ses frères et soeurs, la famille de sa mère et sur ses origines possibles, voir la revue *Point de mire*. (21)

1650

" Aucun document ne le confirme avec certitude, mais Jean Lemire devait être au Canada dès 1650." (2)

1651

10 février 1651. " D'après l'historien Marcel Trudel (5), le 10 février 1651, Nicolas Marsolet, futur beau-père de Jean, acquiert, du côté nord-ouest de la rue Saint-Louis, dans la haute ville de Québec, un emplacement d'un arpent de front sur 126 de profondeur. Selon une déclaration ultérieure datée du 20 mars 1656, il appert que Nicolas n'aurait été qu'un prête-nom pour son futur gendre. Pour donner une idée du site de ce terrain sur une carte moderne du Vieux-Québec, disons que la rue Sainte-Ursule y sera percée dans sa partie sud-ouest. On ignore cependant si Lemire a jamais occupé ce lot ; ce qui est certain, c'est qu'il n'y avait rien de construit en 1663 ni en 1667." (2)

27 octobre 1651. Jean est parrain, à Notre-Dame de Québec, de Jean Duquet, fils de Denis Duquet et de Catherine Gauthier. (20, p. 14) (24) Langlois est dans l'erreur quand il date cet événement du 15 octobre 1651. (12, p. 236) Jetté est également dans l'erreur quand il le date du 27 décembre 1651. (15, p. 392)

Les Duquet auront formé une famille distinguée à cette époque (alliances avec les familles suivantes : Gauthier de La Chesnaye (1648) [eux-mêmes alliés aux De Lambourg de La Feuillée], Madry de Montplaisir (1660), Amiot de Villeneuve (1677 et 1683), Duprat (1686), Testard de Folleville (1694), Choret (1702) [eux-mêmes alliés aux Lemire]. (15, p. 392)

28 novembre 1651. Jean est témoin au mariage, à Notre-Dame de Québec, de Jean Milouer et de Jeanne Leroy. (20, p. 256)

1652

23 janvier 1652. "[...] Jean se fait concéder, dans la seigneurie de Sillery (à la côte Saint-François-Xavier), une terre de deux arpents de front sur le fleuve, avec profondeur de vingt arpents. Cette terre serait comprise aujourd'hui entre l'avenue de Boulogne et la rue Chambalon, dans la ville de Sainte-Foy. " (2) Il avait obtenu cette terre des Jésuites. (12, p. 236)

1653

14 juillet 1653. " Au cours de l' après-midi du 14 juillet 1653, grande assemblée à Coulonge, le domaine de l' ancien gouverneur Louis d' Ailleboust, en banlieue de Québec. Les personnalités les plus en vue de la ville [...] avaient d' ailleurs assisté comme témoins au contrat de mariage [...]. Outre le seigneur du lieu, on y remarque la présence de sa femme, Barbe de Boullongne ; il y a là également le Père Barthélémy Vimont, celui-là même qui avait célébré la première messe à Montréal onze ans auparavant, Mathieu Damours de Chauffours, l' ingénieur Jean Bourdon [procureur général], le maître de barque Martin Grouvel, et sa femme Marguerite Aubert, ainsi que d' autres parents et amis des futurs époux. Tout ce beau monde est venu fêter le mariage prochain de Jean Lemire et de Louise Marsolet. " (2)

" Par devant le notaire Guillaume Audouart, secrétaire du conseil du Roi, l' honorable homme Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, habitant de la côte Sainte-Geneviève et sa femme Marie Le Barbier stipulent pour leur fille Louise, âgée de treize ans, laquelle s' engage à épouser Jean Lemire, habitant de Québec, fils de Mathurin Lemire et de Jeanne Vanier, demeurant en la ville de Rouen en Normandie. Le contrat prévoit la communauté de "tous les biens meubles acquests et conquests immeubles des Espousailles suivant la coutume de la prévosté et vicomté de Paris". " (2)

14 octobre 1653. "Il [Jean] établit ses comptes avec Christophe Crevier [...]. Ce dernier lui doit 75 livres et l' autorise à retirer de Benoît Ponsard la somme de 53 livres qu' il doit à Crevier." (12, p. 236)

20 octobre 1653. " La cérémonie nuptiale suivra un peu plus de trois mois plus tard. Elle sera célébrée dans la chapelle du collège, le 20 octobre, en la présence de Messieurs d' Ailleboust, Bourdon et autres témoins non mentionnés, et le Père Jérôme Lallemand, supérieur des Jésuites, bénira l' union. " (2)

"Acte de mariage de Jean Lemire et de Louise Marsolet (Québec, 20 octobre 1653) [l' orthographe des mots a été modernisée] :

Le 20 d' octobre 1653, après publication faite de trois banns le 28 de septembre, le 5 d' octobre et le 12, ne s' étant trouvé aucun empêchement, je, Jérôme Lalemant, faisant office de curé en cette paroisse, ai interrogé Jean le Mire, fils de Mathurin le mire et [de] Jeanne Vannier, de la paroisse St-Vivien à Rouen d' une part, et Louyse [Louise] Marsolet, fille de Nicolas Marsolet et de Marie le Barbier, de la paroisse de Québec, d' autre part, lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de présent j' ai solennellement mariés dans la chapelle du Collège en présence de témoins connus, Louis D' Ailleboust, sieur de Coulonge, et le sieur Bourdon, et autres." (17)

Jean était âgé de 28 ans à son mariage. Louise Marsolet de Saint-Aignan était fille de Louis Marsolet, sieur de Saint-Aignan, seigneur de Bellechasse, des Prairies Marsolet dans le Cap-de-la-Madeleine, de Gentilly II et de Rivière Duchesne près de Lotbinière, et de Marie LeBarbier.

" Il est intéressant de noter ici que par cette alliance à une famille connue, Lemire entrait dans la bonne société de Québec.

Bien que charpentier de son métier, Jean Lemire demanda après son mariage la concession d' une terre au Cap-Rouge, et il vint s' y établir avec sa femme. Il devait y passer toute sa vie." (2)

28 octobre 1653. "[...] en compagnie de Philippe Étienne, François Trefflé et Nicolas Marsolet, il s' engage pour six mois à faire la chasse et la pêche à l' Ile Verte et autres lieux." (12, p. 236)

1654

5 juillet 1654. "[...] il achète de Nicolas Juchereau de Saint-Denis un arpent et demi de terre de front à la Grande-Allée." (12, p. 236)

29 septembre 1654. Jean vend sa propriété dans la seigneurie de Sillery à Julien Quentin qui, lui, la revendra pour 250 livres à Étienne de Nevers dit Brentigny." (2)

1655

24 janvier 1655. "[...] il prend comme apprenti pour trois ans Nicolas de Launay auquel il promet d' apprendre son métier de charpentier. Le travail ne lui manque pas. Il s' engage à construire une maison de dix-huit pieds de long par seize pieds de large pour Guillaume Gaultier. Pour cet ouvrage, il reçoit 75 livres qu' il reconnaît lui avoir été payées au moyen de trois barriques d' anguilles et trois pots d' huile à brûler." (12, p. 236)

Voici le texte du contrat d' apprentissage en question [l' orthographe des mots a été modernisée]

"Par devant Guillaume Audouart, secrétaire du conseil établi par le roi à Québec, notaire en la Nouvelle-France et témoins soussignés, fut présent en sa personne Nicolas de Launay, lequel volontairement a reconnu, confessé, reconnaît et confesse par ces présentes s' être accommodé et engagé au dit Jean Le Mire, maître charpentier dans la ville de Rouen, étant de présent en cette ville de Québec, pays de la Nouvelle-France, pour le temps et espace de trois années à commencer du dixième jour de février de la présente année mil six cent cinquante-cinq et finir à pareil jour les dites trois années expirées moyennant quoi le dit sieur Lemire s' est obligé et s' oblige par ces présentes d' entretenir le dit de Launay tant de chemises, habits, souliers, chaussures et autres choses concernant son entretien suivant comme il a accoutumé d' être entretenu par devant ensemble de lui montrer et apprendre son métier pendant les dites trois années et temps [tant ?] qu' il lui sera possible toutes lesquelles choses edessus ont été accordées entre les parties promettant etc. obligeant de part et d' autre renonçant etc.

Fait et passé en l' étude du notaire susdit et soussigné le vingtquatrième jour de janvier mil six cent cinquante-cinq, [en] présence de Henry Pinguet, habitant, et Guillaume Boutier, témoins soussignés, et ont les parties et a le dit Nicolas de Launay déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellé suivant l' ordonnance. [signé :] H. Pinguet, Jean Lemire, Guillaume Boutier, Audouart, notaire." (18)

22 août 1655. " Jean Lemire a été propriétaire d' une terre d' un arpent et demi de front sur environ dix de profondeur, sise entre la Grande-Allée et le fleuve. Cette terre, appelée Saint-Denys, avait d' abord fait partie du domaine de Denys Duquet ; le 30 novembre 1650 (6), Jean Juchereau de Maure en avait détaché cette partie en faveur de son fils Nicolas et c' est celui qui la vendra à Lemire le 22 août 1655, pour la somme de 400 livres. Ce dernier tentera de s' en départir au profit de Charles Roger des Colombiers le 22 août 1655, mais force sera à l' ancêtre Jean de la reprendre quelques années plus tard. " (2)

28 décembre 1655. Naissance de son premier enfant, mort-né, qui ne sera pas nommé. (13, p. 6)

1657

28 janvier 1657 : naissance de son deuxième enfant, encore un enfant mort-né, et qui ne sera pas non plus nommé. (13, p. 6)

1658

13 juin 1658 : naissance de Jeanne-Élisabeth, son troisième enfant et la première qui survit. Elle est baptisée le lendemain. Elle est filleule de Louis d' Aillebust, sieur de Coulonges, seigneur du Cap-des-Rosiers, d' Argentenay et de Saint-Milmé, et à ce moment gouverneur intérimaire de la Nouvelle-France, et de son épouse, dame Barbe de Boullongne. (13, p. 6)

1660

3 février 1660 : naissance et baptême de Marie (dite Marie-Madeleine), son quatrième enfant, et la deuxième qui survit. Elle est la filleule de Mathieu Damours, sieur des Chauffours, seigneur de Matane, conseiller au Conseil souverain, et de son épouse Marie Marsolet de Saint-Aignan ; elle est baptisée en présence de René-Louis Chartier, sieur de Lotbinière, futur premier conseiller au Conseil souverain, codirecteur de la Compagnie du Nord et subdélégué de l' intendant à Montréal. (13, p. 6)

1661

27 février 1661. Jean est témoin et époux de la marraine, à Notre-Dame de Québec, lors du baptême de Mathieu Chaleut, fils de Pierre Chaleut et de Marie Bonin. (20, p. 37)

20 octobre 1661. "[...] il donne une procuration à quelqu' un qui repasse en France afin qu' il aille toucher pour lui les biens qui lui reviennent de la succession des ses parents à Rouen." (12, p. 236)

9 novembre 1661. Alors âgé de 36 ans, Jean Lemire reçoit du gouverneur de la colonie, Pierre Dubois d' Avaugour, le 9 novembre 1661, un mandat de maître charpentier du Roi et de la ville de Québec, de juré, charpentier ordinaire, voyageur particulier, toiseur et visiteur du bois de charpente, donc sorte d' inspecteur général des chantiers de la ville de Québec.

"En cette qualité, Jean Lemire se vit confier par le gouverneur la surveillance et la direction de travaux importants exécutés au château Saint-Louis, au presbytère, au vaisseau du conseil souverain et ailleurs." (1)

21 décembre 1661. " [Jean Lemire] n' ayant toujours pas reçu les 700 livres du coût de la transaction [la vente de sa terre de Saint-Denys à Charles Roger des Colombiers], l' ancien propriétaire [Jean] annulera la vente et reprendra son fonds ainsi que la maison, la grange et l' étable qui s' y trouvent. Selon Marcel Trudel, cette terre finirait aujourd' hui vis-à-vis de la rue Murray et engloberait le couvent Merici, juste à l' ouest des plaines d' Abraham. " (2)

"Le 21 décembre 1661, il passe une transaction avec Marie Gachet, veuve de Charles Roger des Colombiers. Elle lui remet les titres de la terre qu' il a vendue à Charles Roger et dont le contrat a été annulé par la suite." (12, p. 236)

1662

6 mars 1662 : naissance et baptême de Joseph, son cinquième enfant et le troisième qui survit, son premier fils. Il est filleul de Noël Morin, seigneur de Saint-Luc, et d' Hélène Desportes, et est baptisé en présence de Nicolas Marsolet, grand-père de l' enfant. (13, p. 6)

1er mai 1662. "Il est confirmé chez les Ursulines à Québec le premier mai 1662." (12, p. 236)

4 septembre 1662. Jean est témoin au mariage, à Notre-Dame de Québec, de Michel Guyon et de Geneviève Marsolet et au mariage de François Guyon et de Marie-Madeleine Marsolet (mariage double). Ces demoiselles Marsolet sont les soeurs de son épouse. (20)

1663

"C' est en 1663 qu' on le voit pour la première fois travailler à la charpente d' un moulin. Le sieur Simon Denis de la Trinité lui confie la tâche de démonter son moulin à vent érigé sur le Cap-aux-Diamants et de le remonter sur un terrain qui lui appartient au Mont-Carmel. Sa renommée comme charpentier et constructeur de moulins est alors faite." (12, p. 236)

14 novembre 1663. "C' est à lui que le 14 novembre 1663, les autorités demandent d' évaluer les travaux à faire au fort St-Louis, à la maison du Palais et au brigantin. Quelques jours plus tard, on lui demande d' évaluer les travaux à faire au presbytère." (12, p. 236). Lacoursière fait erreur quand il date le devis pour le presbytère de novembre 1664 (16), suivant Gowans (11, p. 471), lui-même dans l' erreur.

"En novembre 1663, des réparations urgentes s' imposèrent au Fort St-Louis et au palais réservé à M. de Tracy, gouverneur général en Amérique. Le conseil souverain de la Nouvelle-France fit donc apposer une affiche informant les intéressés que toutes les offres et devis au rabais pour ces réparations seraient reçus et examinés. Le cinq décembre suivant, Jean Lemire se présenta devant le conseil souverain et

soumit son devis ; il estimait pouvoir faire tout le travail pour la somme de 3 500 livres (environ 3 000 dollars, ce qui représentait à l' époque une très grosse somme). Le prix fut jugé trop élevé et Jean Lemire renvoyé. Huit jours plus tard, Lemire revenait à la charge, après avoir baissé son prix de 650 livres. Inutilement, car ce fut finalement un autre charpentier, Antoine Rouillard, qui enleva le contrat pour 2 790 livres. Allons dire après que nos ancêtres ne savaient pas traiter en hommes d' affaires !" (2)

Jean Lemire est nommé, âgé de 38 ans, le 14 novembre 1663, syndic [représentant] des habitants de la ville de Québec, pour administrer la ville de Québec en substitution du maire et de deux conseillers démissionnaires. Il sera chargé de " la conservation des droits de la communauté et intérêt public ". (2)

1664

13 mars 1664 : naissance d' Anne (alias MarieAnne), son sixième enfant et la quatrième qui survit. Elle est baptisée le 16. Elle est la filleule de Nicolas Marsolet, seigneur de Saint-Aignan, et de Marie LeBarbier, ses grands-parents maternels. (13, p. 6-7)

5 avril 1664. " Jean Lemire [...] est surtout un habile constructeur. Les archives regorgent de contrats qui décrivent ses entreprises. Le 5 avril 1664, il s' associe avec le charpentier Paul Chalifour pour construire à Coulonge une maison qu' il livrera le 21 juin suivant. " (2)

17 avril 1664. Jean est témoin et époux de la marraine, lors du baptême, à Notre-Dame de Québec, de Louise Carreau, fille de Louis Carreau et de Jeanne Lerouge. (20)

19 septembre 1664 : lors de la réunion du Conseil souverain, le sieur de Mézy (Augustin de Saffray, sieur de Mézy), gouverneur de la Nouvelle-France, choisit Jean Lemire (appelé "le sieur le Mire") comme syndic. Comme il y a des protestations de certains conseillers, le gouverneur dissout le Conseil. Tout ceci donna lieu à des scènes disgracieuses où le gouverneur injuria des membres du Conseil et s' en prit physiquement au procureur général. En voir le récit dans le Point de mire vol. 6, no 1. Lacoursière fait erreur quand il date la première élection de Jean Lemire du 14 septembre 1664. (16)

1665

11 février 1665 : "à Québec, Jean Lemire s' engage à raccommoder le jardin du château Saint-Louis, réparer les clôtures, les petits bastions, etc., pour la somme de 600 livres. Le tout devra être réparé et terminé au mois d' août prochain." (16, qui cite PierreGeorges Roy) (19, p. 318-319).

1666

Premier recensement de la Nouvelle-France : Jean y est qualifié de charpentier. (2) "Au recensement de 1666, Pierre Hivelain et Jacques Gauthier travaillent pour lui comme domestiques." (12, p. 236)

10 mai 1666 : naissance et baptême de Louise, son septième enfant et la cinquième qui survit. Elle est la filleule de Jacques Hédouin, taillandier, et de Jeanne Brassard, et est baptisée en présence de Mathieu Amiot, sieur de Villeneuve. (13, p. 7)

1667

17 janvier 1667. "[...] Simon Chevreux lui vend une terre de deux arpents de front par trente arpents de profondeur à la rivière St-Charles pour la somme de 78 livres." (12, p. 236)

20 mars 1667. Réélection de Jean Lemire au poste de syndic des habitants de la ville de Québec, alors qu' il est âgé de 41 ans.

28 mars 1667. La réélection de Jean Lemire est entérinée par sa prestation de serment au Conseil souverain. (8) [l' orthographe du texte suivant a été modernisée] :

"28 mars 1667. A comparu au Conseil Jean le Mire, porteur d' un procès-verbal en date du vingtième des présents mois et an fait par le lieutenant civil et criminel de cette ville de l' élection faite à la pluralité des voix par les habitants de cette ville et ressort d' icelle de la personne du dit le Mire par syndic. Sur quoi le Conseil a fait faire le serment au dit Sieur le Mire en tel cas requis et accoutumé, dont acte pour servir ce qu' il appartiendra. Signé : Tracy, Talon, Gorribon, Damours, Courcelle, Rouer de Villeray, Legardeur de Tilly, Tesserie." (19, p. 387)

Recensement de 1667 : Jean Lemire est cité à Cap-Rouge au recensement de 1667 ; il est qualifié de syndic. "[...] sur sa terre de Sillery, il possède cinq bêtes à cornes et dix arpents de terre en valeur." (12, p. 236). Au même recensement nous apprenons que Mathieu Chenault, 30 ans, est domestique chez Jean Lemire (7). "Sur sa terre de la rivière St-Charles, il y a trois arpents en valeur." (12, p. 236)

1668

20 mars 1668 : naissance de Catherine-Éléonore, son huitième enfant et la sixième qui survit. Elle est baptisée le lendemain, en présence de Charles Legardeur, sieur de Tilly, ancien gouverneur de Trois-Rivières, conseiller au Conseil souverain, père de la marraine, Catherine Legardeur de Tilly. Le parrain est Jacques de Cailhaut de La Tesserie, conseiller au Conseil souverain, récemment gouverneur intérimaire de la Nouvelle-France. (13, p. 7)

" Jean Lemire " rendit à la jeune colonie des services inappréciables, écrit l' abbé Bellemare (9), surtout en la protégeant contre l' odieux monopole de la compagnie des Indes Occidentales, qui devenait un obstacle à la colonisation -- on refusait même aux familles venant de France le droit d' apporter avec elles leurs provisions et leurs articles de ménage, qu' il leur fallait acheter ici de la compagnie -- et même une cause de démoralisation par le commerce de l' eau-de-vie. " (2)

30 octobre 1668. "[...], il proposa au conseil souverain d' écrire au ministre Colbert pour lui demander la liberté de commerce pour toute personne résidant au pays. Sa demande [adoptée par le conseil souverain] se lisait ainsi [l' orthographe a été modernisée] :

"Sur ce qui a esté représenté au Conseil souverain par Jean Lemire, syndic des habitants de ce pays, a été arrêté qu' il sera écrit à Monseigneur Colbert pour demander en faveur de toutes personnes la liberté de commerce en ce pays, et en cas qu' elle ne se pût accorder, le supplier de reprendre la vue qu' il a eue de former la compagnie qui lui fut proposée l' année dernière par Monsieur Talon, comme aussi de faire que par son autorité ceux qui seront ci-après chargés du commerce du pays fournissent aux habitants les denrées qui leur seront nécessaires à un prix plus modique que par le passé, et sans que les habitants qui ont du bien en France et ceux qui seront en volonté de se venir habiter en ce pays soient exclus de convertir leurs deniers en achat de telles marchandises qu' ils aviseront bon être et icelles passer en ce dit pays, et pour vaquer à dresser la lettre, commis les sieurs de Villeray et de Gorribon, conseillers. " (10) (22)

Voici donc la teneur de la lettre envoyée à Colbert :

"Monseigneur,

Les habitants du Canada redemandant avec instance [insistance] la liberté du commerce appuyés sur des raisons apparentes, nous n' avons par crupouvoir nous dispenser de vous en faire l' ouverture, estimant que s' il continuait en la seule main de la compagnie comme il a presque été cette année, le pays pourrait aussi continuer d' être exposé aux grands manquements qu' il [dont il] souffre aujourd' i, tout le monde recherchant avec empressement des denrées nécessaires qui ne se trouvent pas dans les magasins de la compagnie et les commis même ne disconviendront pas qu' on leur a manqué au besoin, de plus que si les habitants n' ont pas la liberté de faire venir ce qui leur fait besoin tant pour leur subsistance et celle de leur famille que pour le commerce avec les Sauvages, ils ne se trouveront pas si forts en état d' entretenir bon nombre de valets et de travaillant qui leur sont absolument nécessaires pour faire valoir et cultiver les terres qui leur ont été concédées, joint à cela qu' il arriverait infailliblement que ce pays ne recevrait aucun accroissement par de nouveaux colons, l' exemple de ce qui est arrivé cette année en la personne du

sieur de Villieu, officier du régiment de Carignan, auquel on a refusé le passage de ses effets après avoir vendu tout son bien pour le transmettre en ce pays avec toute sa famille, ce qui l' a obligé de demeurer en l' ancienne France, de même qu' un chirurgien de Montréal qui a été obligé de prendre la route des îles [les Antilles françaises] plutôt que celle du Canada parce qu' on lui a refusé d' y passer ses effets quoiqu' il en demandât la permission avec empressement, et présentement il s' en trouve qui par leur industrie, ayant acquis quelques biens en ce pays, s' en retournent en France à dessein de l' employer en achat de quelques denrées propres à leur établissement qui sans doute ne reviendront pas si on leur refuse de porter leurs effets avec leur personne, si cependant, Monseigneur, vous jugez pour des raisons qui ne nous soient pas connues que vous ne puissiez faire accorder cette liberté de commerce aux habitants de ce pays, nous vous supplions très humblement de reprendre la vue que vous avez eue de former la compagnie qui vous fut proposée l' année passée par Monsieur Talon à la prière que lui en fit ce Conseil après que le peuple lui eut témoigné de le désirer ainsi, et sans nous expliquer des moyens qu' on peut mettre en pratique pour former utilement cette compagnie, nous nous en remettons à ce dont conviendront les sieurs Pastouillet et de Lachesnaie, porteurs de la procuration du Conseil.

L' expérience journalière nous faisant connaître que la grande quantité de vin et d' eau-de-vie qu' on introduit pour l' ordinaire chaque année en ce pays non seulement fournit abondamment de matière à l' ivrognerie qui entraîne par suite plusieurs actions scandaleuses mais encore par la débauche cause la ruine de quantité de familles, les divertit de l' application qu' elles doivent à la culture de la terre et interrompre le cours du travail de la plupart des artisans, nous oblige en même temps à vous faire encore une très humble supplication, de vouloir par l' autorité du Roi, retrancher la liberté que jusqu' ici tous les marchands ont eue d' apporter de ces boissons autant qu' il leur a plu, parce que cette matière la plus recherchée de toutes (quoique la moins utile en ce pays surtout le vin à l' égard de l' artisan), leur a fourni des moyens assurés d' extraire du pays les plus purs fûets, à quoi vous serez, Monseigneur, d' autant plus invité que ce Conseil a rendu un arrêt contre cette trop grande abondance de boisson et qu' entrant dans vos sentiments fort utiles à cette colonie, il a ordonné par ce même arrêt l' établissement des brasseries, ouvrage que Monsieur Talon a bien voulu commencer et jugé par ce même Conseil très utile à tout ce pays pour les raisons qui vous sont assez connues. Monsieur Talon ayant représenté en ce même Conseil qu' il était important de remettre les pelleteries en une seule et même main, non seulement pour leur redonner valeur, mais encore de baisser le castor gras pour qu' il eût en France quelque débit favorable, il a été résolu qu' il serait réduit de dix à neuf francs la livre, mais a en même temps été fortement sollicité par tout le peuple de faire ses instances auprès de vous pour que par votre autorité ceux qui seront ci-après chargés du commerce du pays leur fournissent les denrées dont ils ont besoin et propres à leur usage à un prix plus modique qu' on en leur a vendu par le passé, nous sommes bien persuadés que joignant à la justice de leur demande l' inclination que vous avez de les favoriser, ils recevront ce soulagement qu' ils tiendront de vous seul, cependant nous redoublerons nos prières pour la continuation de votre prospérité et santé et nous demeurerons, Monseigneur, vos très humes, très obéissants et très affectionnés serviteurs. [signé : le Conseil souverain de la Nouvelle-France] " (22)

Ces demandes furent accordées à condition que les habitants réduisent de 10 à 9 francs la livre le prix du "castor gras" vendu à la compagnie des Indes Occidentales, qui cessa d' exister en 1674. " (1) (2)

2 novembre 1668. "[...] alors qu' on le qualifie de procureur syndic des habitants, il fait une déclaration en compagnie des héritiers de Nicolas Marsolet à l' effet que le sieur de Saint-Aignan a vendu en leur nom la terre de la Grande-Allée à Monseigneur de Laval. Ils demandent et obtiennent que le contrat soit annulé." (12, p. 236)

18 novembre 1668. Jean est parrain (en compagnie de Marie-Charlotte de Poitiers du Buisson) à Notre-Dame de Québec, de Marie Jamain, fille de Julien Jamain et de Marie Repoche.

26 novembre 1668. "Vente de terre située sur la Grande Allée qui va de Québec au Cap-Rouge, par Nicolas Marsolet de Saint-Aignan et Marie LeBarbier, son épouse, en la présence, de l' avis et consentement de Mathieu Damours DesChauffours, écuyer et conseiller du Roi au Conseil souverain et Marsolet, son épouse, Jean Lemire, syndic des habitants de ce pays et [Louise] Marsolet, son épouse, Michel Guyon de Rouvray et Marsolet, son épouse, et François Guyon-Desprez et Marsolet, son épouse,

ses gendres, à Thierry Deletre-Levalon, bourgeois, et Marie Peré, son épouse, de la ville de Québec. " (23)

Langlois (12, p. 236) est totalement dans l' erreur quand il écrit que la vente est faite par Jean Lemire et les autres héritiers de feu Nicolas Marsolet. Nicolas Marsolet ne décéda qu' en 1677. Langlois ajoute :

" Ils en obtiennent 600 livres comptant sur 640 livres de principal, sans compter 60 livres pour le vin du marché." (12, p. 236). On aura compris que ce "ils" se réfère à Nicolas Marsolet et Marie LeBarbier, et non, comme le pense Langlois, à leurs gendres.

1669

26 mai 1669 : naissance et baptême de Marie-Anne, son neuvième enfant et la septième qui survit. Elle est filleule de Jean-Baptiste Legardeur, seigneur de Repentigny et de Courtemanche, futur capitaine et conseiller au Conseil souverain, et de Madame de La Peltrie (Marie-Madeleine de Chauvigny, dame de La Peltrie, fondatrice du couvent des Ursulines de Québec), représentée par Madame de Lauson (Anne Després, seigneresse de Lauzon, veuve de Jean de Lauson, grand-sénéchal de la Nouvelle-France et épouse de Claude de Bermen, sieur de La Martinière, juge prévôt de la seigneurie de Beauport et futur premier conseiller au Conseil souverain et lieutenant général de la prévôté de Québec). (13, p. 7)

4 août 1669. "A son tour, le 4 août 1669, il vend à [...] Thierry de Lestre cinq arpents de terre en superficie à cet endroit [la terre de Grande-Allée], au prix de 250 livres payées comptant." (12, p. 236)

1670

29 juillet 1670. "Les religieuses de l' HôteDieu de Québec lui concèdent une terre de deux arpents de front par trente-quatre arpents de profondeur dans leur seigneurie de Saint-Ignace le 19 juillet 1670." (12, p. 236)

1er septembre 1670. "Le premier septembre suivant [1670], les sieurs Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny et Charles Aubert de La Chesnaye lui confient la construction d' un moulin à farine actionné par le vent, sur leur terre respective de la Rivière-des-Prairies. Le moulin du sieur de Repentigny devra avoir une tour de bois et coûtera 1100 livres. Celui de sieur de La Chesnaye aura une tour de pierre et coûtera 700 livres." (12, p. 236)

9 octobre 1670. "[...] il loue à Nicolas Bourgeois pour trois ans son habitation de treize à quatorze arpents avec un hangar à la Rivière Saint-Charles, le tout pour la moitié des grains et des revenus. Il lui laisse également une vache laitière, deux truies, six poules et un coq. Bourgeois devra remettre chaque année vingt livres de beurre pour la location d' une vache. A Noël de chaque année, il devra également lui livrer un cochon et quatre chapons." (12, p. 236)

1671

22 février 1671 : naissance de Jean, son dixième enfant et son deuxième fils. Il est baptisé le lendemain et est filleul de Charles Aubert, sieur de La Chesnaye, coseigneur de Beaupré, de l' île d' Orléans et de Repentigny, agent général de la Compagnie des Indes Occidentales, futur conseiller au Conseil souverain, et de son épouse, Marie-Louise Juchereau, fille d' un conseiller au Conseil souverain. Il est malheureusement mort jeune, en 1676, à 5 ans. (13, p. 7)

19 juillet 1671. Jean est témoin et époux de la marraine, à Notre-Dame de Québec, lors du baptême de Marie-Élisabeth Guyon, fille de Michel Guyon Du Rouvray et de Geneviève Marsolet, donc nièce de son épouse. (20)

11 août 1671. Jean, en compagnie de son épouse, est parrain à Ste-Famille, Boucherville, de Marguerite Martin, fille de Pierre Martin et d' Anne Poidron.

29 novembre 1671. "Pendant qu' il est occupé à la construction des moulins des sieurs de La Chesnaye et de Repentigny, le 29 novembre 1671, son épouse loue pour deux ans leur terre de la route Saint-Bonaventure à Guillaume Renaud et Michel Verret, moyennant sept minots de blé." (12, p. 236) (23)

1672

3 octobre 1672. "A cette époque, comme apprenti, il prend [...] Henri Larchevêque [âgé de 22 ans]. Le 3 octobre 1672, il se présente à la Prévôté de Québec pour demander que son apprenti Henri Larchevêque soit emprisonné parce qu' il a quitté son service sans autorisation." (12, p. 236)

26 octobre 1672. "[...] il prend comme apprenti pour trois ans, à 60 livres par année, logé et nourri, le jeune Léonard Paillard qui deviendra par la suite le principal charpentier de moulin de la région de Montréal." (12, p. 236)

1673

4 janvier 1673. "C' est durant cette même période qu' il produit le précieux devis de construction du moulin du sieur de La Chesnaye sur la rivière Saint-Charles. Le moulin à vent de la côte Sainte-Geneviève, construit en 1670, ne donne pas satisfaction à son propriétaire, qui dès le 4 janvier 1673, par son associé, le marchand Charles Bazire, entreprend les premières démarches en vue de faire ériger un moulin à eau sur une de ses terres de la rivière Saint-Charles. Il lui en confie la tâche et lui demande d' en dresser les devis de construction. C' est une entreprise de grande envergure comme on peut en juger par ces lignes. Il s' agit, selon lui [Jean] :

"Premièrement, au bas de l' habitation tirant vers la dite rivière Saint-Charles (d'utiliser) une basse terre propre pour faire un islet, en le coupant d' un fossé d' environ quatre vingts toises de long pour faire passer une partie de la dite rivière par dedans, au bas duquel fossé on peut mettre la roue du dit moulin, la façon de ce dit fossé ou canal que l' on pourra nommer nogravier sera par le bout d' en haut ou sera son entrée pour la conduite de l' eau, de la largeur de dix pied ou environ en se réduisant a quatre pieds au bout d' en bas au lieu ou l' on mettra la roue du dit moulin, pour que la dite eau soit plus forte et monte plus haut afin que sa chute soit plus rapide pour tomber sur les aubes du dit moulin. Le restant du dit canal ou nogravier au dessous de la dite roue ira rendre son eau dans la dite rivière St. Charles, en eslargissant et descendant afin que la dite eau ne tarde point sous la dite roue, et quelle vuide plus librement."

Comme on peut le constater, il s' agit d' un moulin à eau dont la grande roue doit tourner sous la force du courant, ce qui oblige à la construction d' un canal, lequel doit être réalisé en cèdre et nécessite une assez forte charpente. De plus, il faut préserver le moulin contre la crue des eaux et le canal contre les débris d' arbres, les bois et les glaces transportés par le courant. Pour pouvoir réaliser tout cela, on doit en plus de ce canal construire une écluse : "pour ouvrir quand on arrêtera le moulin afin que l' eau se décharge dans la dite rivière et la refermer quand on voudra faire aller le moulin". Il connaît bien son métier, car il décrit ensuite de façon très précise comment le moulin doit être construit.

"Premièrement il convient faire une bastiment de bon bois de cèdre de pièces les unes sur les autres de trente pieds de long sur dix huit de large, avec un allongement qui traversera de l' autre costé du dit nogravier afin que la roue soit couverte qui soit de la même façon en proportion dudit bâtiment, le dit bâtiment aura six pieds sous poutres son comble a proportion, un des pignons sur le côté du dit nogravier, et l' autre vers le cousteau, lequel sera brisé par le milieu de neuf pieds de large pour faire la cheminée, de plus il sera fait quatre portes deux dans le corps du dit moulin et deux autres dans la chambre d' icelui, pour séparer la dite chambre d' avec le dit moulin il sera fait un refent de bons madriers de bois de pin par le milieu sur la longueur des dits trente pieds, si bien que le moulin aura quinze pieds de long sur dix huit de large, et la chambre autant... il convient de mettre quatre poutres dans le dit moulin à la hauteur nécessaire pour placer un moulange de sept pieds de diamètre..."

Son devis parvient à convaincre les sieurs Bazire et La Chesnaye, qui l'engagent à procéder à la construction en lui promettant une somme de 2300 livres tournois et une barrique de vin si le moulin est construit et prêt à faire farine à pareille date de l'année suivante. Bien plus, s'il parvient à terminer ce moulin pour la Saint-Michel, on lui promet 200 livres de plus." (12, p. 36-37)

24 mai 1673 : naissance et baptême de Charles, son onzième enfant et son troisième fils. Il est filleul de Charles Bazire, coseigneur de Charlesville dans Beaupré et de l'île Percée, agent de la Compagnie des Indes Occidentales, futur receveur général des droits et domaines du roi en ce pays, et de son épouse Geneviève Macard, fille d'une Couillard ; le baptême a lieu en présence de Jean Juchereau, sieur de La Ferté, seigneur de Maur, conseiller au Conseil souverain. Charles est malheureusement mort le 23 juin 1673 à Québec, âgé d'un mois à peine. (13, p. 7)

28 novembre 1673. "[...] Guillaume Fagot, Charles Ransin et Julien Jamin déclarent avoir exécuté des travaux au moulin du sieur Bazire pour la somme de 160 livres. Mais malheureusement ce projet [le projet expliqué à la date du 4 janvier 1673, ci-haut] est abandonné en raison des difficultés à construire le barrage." (12, p. 237)

1674

6 avril 1674 : naissance de Marie-Charlotte, son douzième enfant, baptisée le 7, filleule de Philippe Gauthier, sieur de Comporté, seigneur de La Malbaie et de Bécancour, lieutenant au régiment de Carignan, commissaire des magasins du roi, futur prévôt de la Maréchaussée de Québec et cofondateur de la compagnie du Nord, et de son épouse Marie Bazire, soeur de Charles Bazire, en présence de Jean de Mosny, maître chirurgien. Marie-Charlotte est malheureusement morte à 3 ans. (13, p. 7)

20 mai 1674. Jean est parrain (en compagnie de Marie-Thérèse Viel) à Notre-Dame de Québec, de Marie Louyneau, fille de Pierre Louyneau et d'Anne Flechet. (20)

20 août 1674. Jean est témoin à Notre-Dame de Québec au mariage de Jacques Fluet et de Marie-Anne Fontaine. (20)

6 octobre 1674. Jean est parrain (en compagnie d'Anne Hayot) à Notre-Dame de Québec, de Marie-Anne Gaultier, fille de Jacques Gaultier et d'Élisabeth Ursule de Nevers. (20)

14 octobre 1674. "[...] il engage pour un an son apprenti, Léonard Paillard, au charpentier de moulin Pierre Mercereau qui en retour lui verse 180 livres." (12, p. 237)

Le nom de Jean Lemire "paraît des dizaines de fois au Conseil souverain et à la Prévôté de Québec, mais la plupart du temps à titre d'expert ou d'arbitre pour évaluer divers travaux de charpenterie." (12, p. 23)

1675

2 juillet 1675 : naissance et baptême de Jean-François, son treizième enfant, le huitième qui survit, son quatrième fils et le deuxième fils qui survit. Il est filleul de Michel Guyon, sieur du Rouvray et coseigneur de Dubuisson, et de Geneviève Marsolet de Saint-Aignan, en présence de Noël Pinguet. (13, p. 7)

13 juillet 1675. Jean est parrain (en compagnie de Marie Grassiot), à St-Pierre, Sorel, de Jean Morisseau, fils de Vincent Morisseau et de Marie-Anne Bamont. (20)

10 août 1675. Jean est témoin et père de la marraine, à Notre-Dame de Québec, lors du baptême de Jeanne-Élisabeth Boucher, fille de Pierre Boucher et d'Hélène Gaudry. (20)

29 octobre 1675. Le mandat de Jean en tant que maître charpentier du Roi, de 1661, est renouvelé par le gouverneur Louis de Buade, comte de Frontenac, et le conseil souverain, le 29 octobre 1675, alors que Jean a 50 ans :

"En ce mardi 29 octobre 1675 Jean Lemire et son compagnon d'armes Pierre Mesnage se présentent à la porte du huissier Jean Levasseur dit Lavigne. Ils y ont été convoqués par le conseil souverain et durant la réunion qui a été commandée ce jour-là il sera question de leur avenir.

Depuis toutes ces années qu'il oeuvre en Nouvelle-France, soit environ un quart de siècle, Lemire a appris à bien connaître le pays et ses habitants. Il connaît surtout à fond la belle ville de Québec qu'il a aidé à édifier. Il est aussi, jusqu'à un certain point, un habitué de l'enceinte dans laquelle il s'apprête à pénétrer: maintes fois il y a été appelé à titre d'expert et les conseillers ont apprécié ses judicieux conseils.

A défaut de salle plus convenable, la plus haute instance du pays s'assemble régulièrement chez Lavigne, aux jours ordinaires, afin d'entendre les doléances des citoyens ou de leurs représentants, et ce depuis le 5 décembre 1663. A vrai dire la vénérable cour n'aura pas de salle digne d'elle avant 1685, alors que Denonville décidera de transformer la brasserie que l'intendant Talon fera construire sur les bords de la rivière Saint-Charles en palais de justice.

Dans la grande pièce louée chez Lavigne (illisible) sont déjà (illisible) le gouverneur M. de Frontenac, Mgr de Laval, l'intendant Duchesneau, les conseillers Charles Le Gardeur de Tilly, Mathieu Damours de Chauffours, Nicolas Dupont de Neuville, René Louis Chartier de Lotbinière, Jean-Baptiste de Peiras, Charles Denys de Vitré et le procureur général Denis Joseph Ruelle d'Auteuil de Monceaux. Leur toge (?) (illisible) un air austère qui cadre bien avec l'autorité qu'ils représentent. Ces messieurs vont décider aujourd'hui s'ils doivent prolonger le mandat de Jean Lemire, qui en fait la requête, en qualité de maître charpentier du roi et de la ville, de juré, charpentier ordinaire, de voyeur [sic] particulier, de toiseur et de visiteur de bois de charpente. (3)

Voilà une tâche complexe, délicate et dont les autorités reconnaissent la très grande importance. Jean Lemire l'assume avec compétence, c'est reconnu, depuis le 9 novembre 1661, alors qu'il en avait été mandaté par l'ancien gouverneur Pierre Dubois d'Avaugour. (4)

Les conseillers n'ont pas besoin de délibérer très longtemps. Ils décident sur-le-champ de maintenir Jean dans ses fonctions mais il devra les partager avec Pierre Mesnage, chacun étant d'office six mois par année." (2)

1676

24 janvier 1676. Jean est témoin et père de la marraine, à Notre-Dame de Québec, lors du baptême de Pierre Hédouin, fils de Jacques Hédouin et de Jeanne Brassard. (20)

13 avril 1676. Jean est témoin et époux de la marraine, à Notre-Dame de Québec, lors du baptême de Charles Rancein, fils de Charles Rancein et de Françoise Conflans. (20)

3 mai 1676. "Il constitue une rente de 30 livres envers Charles Bazire, le 3 mai 1676, pour rembourser la somme de 600 livres que Bazire lui prête." (12, p. 237)

5 septembre 1676 : naissance de Jean, son quatorzième enfant, le neuvième qui survit, son cinquième fils et le troisième qui survit. Il est tenu sur les fonts baptismaux le lendemain par Gilles Rageot, notaire royal du gouvernement de Québec et greffier de la Prévôté de Québec, et de son épouse, Marie-Madeleine Morin, en présence de Jean Grignon, marchand, gendre de Louis Jolliet. (13, p. 7)

26 novembre 1676. Mariage de Jeanne-Élisabeth Lemire, fille de Jean, à Québec. Elle épouse Pierre Glaumont dit Beaugard, soldat puis bourgeois. Le contrat de mariage date du 22 novembre 1676 (notaire Duquet). (13, p. 7) Elle restera sans enfant de cette union. (15, p. 505)

1677

9 mars 1677. "Il vend sa terre de la seigneurie Saint-Ignace à Philippe Pahin, le 9 mars 1677, et en obtient 300 livres." (12, p. 637)

15 mai 1677. Décès de Nicolas Marsolet, sieur de Saint-Aignan, beau-père de Jean, à Québec. (15, p. 775)

21 juillet 1677. Inhumation de la petite Marie-Charlotte, fille de Jean, décédée âgée de 3 ans à peine. (13, p. 7)

27 novembre 1677. Mariage de Marie (dite Marie-Madeleine) Lemire, fille de Jean, à Québec. Elle épouse Pierre Moreau (qui sera garde de port, bourgeois et aubergiste). Le contrat de mariage date du 6 octobre 1677, notaire Duquet. (13, p. 6)

1678

8 février 1678. Jean est témoin, à Notre-Dame de Québec, lors du mariage d' Henri Larchevêque et de Marie Trépagny. (20) On peut voir qu' il s' était réconcilié avec son ancien apprenti... A noter que le père d' Henri venait d' une localité de l' arrondissement de Rouen et qu' il était mort noyé alors qu' Henri n' avait que 8 ans, en 1659.

14 juin 1678. Jean est témoin et père de la marraine, à Notre-Dame de Québec, lors du baptême de Marie-Anne Langelier, fille de Bastien Langelier et de Marie Beauregard. (20)

28 août 1678. Naissance d' Hélène, son quinzième enfant. Elle est tenue sur les fonts baptismaux le lendemain par Jean de Mosny, maître chirurgien, et son épouse, Catherine Fol, en présence de Pierre Nolan, futur commissaire d' artillerie. Elle mourut à 2 ans. (13, p. 7)

9 décembre 1678. Baptême de Pierre Moreau, né la veille, son premier petit-fils et premier fils de Marie-Madeleine Lemire, à Québec. (15, p. 830)

1679

24 février 1679. "Il se spécialise dans le démontage de charpentes, car le 24 février 1679, il s' engage envers Jean Le Rouge, à démonter pour la somme de 175 livres une maison ayant appartenu à la veuve Gloria pour la reconstruire, avec les mêmes matériaux, sur un terrain appartenant à Le Rouge." (12, p. 237)

1680

13 mars 1680. "Le 13 mars de l' année suivante [1680], il passe un autre contrat de construction d' un moulin avec le sieur Jean Larchevêque [il s' agit du frère aîné d' Henri]. On sait que cette construction est retardée parce que les moulanges arrivent en retard de France, ce qui cause un conflit entre lui et Larchevêque." (12, p. 237)

1er septembre 1680. Baptême de Nicolas-Mathieu Moreau, né le même jour, son deuxième petit-fils et deuxième fils de Marie-Madeleine Lemire, à Québec. (15, p. 830)

1681

20 mars 1681. Inhumation de la petite Hélène à Québec, âgée de 2 ans à peine. (13, p. 7)

28 mars 1681. Règlement du conflit entre Jean Lemire et Jean Larchevêque à la Prévôté de Québec, sur le retard enregistré dans la construction d' un moulin. (12, p. 237)

Recensement de 1681.

Jean Lemire est cité à la haute ville de Québec au recensement de 1681. "[...] on le dit âgé de 57 ans [...]. Les enfants recensés avec les parents sont alors Joseph 19 ans, Anne 18, Louise 16, Catherine 14, Marie-Anne 12, Jean 10, Jean-François 7, Nicolas 3 ans. Les Lemire, qui résident dans la haute ville de Québec, possèdent un fusil, sept bêtes à corne et quinze arpents en valeur." (2)

Il semble y avoir eu confusion ici : le Jean âgé de 10 ans est censé être décédé (dans un document dactylographié que j' ai consulté, on le dit mort en juin 1671, sans préciser, alors que de toute façon je le suspectais décédé avant la naissance de son frère du même nom, en 1676...) et le Nicolas âgé de 3 ans est censé s' appeler Jean... Se peut-il que Jean Lemire et Louise Marsolet aient nommé un autre de leurs fils Jean, même si le premier était encore en vie ? Et comment se fait-il que le recenseur appelle "Nicolas" ce deuxième Jean ?

30 avril 1681. Jean est témoin à l' inhumation, à Notre-Dame de Québec, de Jean-Baptiste Rancein, âgé de 3 ans, fils de Charles Rancein et de Marie-Françoise Conflans.

7 mai 1681 : Naissance et baptême de Pierre Lemire, son seizième et dernier enfant, et son sixième fils. Il est tenu sur les fonts baptismaux par Pierre Moreau, bourgeois, et son épouse, Marie-Madeleine Lemire, soeur de l' enfant, en présence de Pierre Glaumont dit Beauregard, bourgeois, beaufrère de l' enfant. Il fut inhumé le 18 mai suivant, âgé d' à peine onze jours. Au total, Jean Lemire et Louise Marsolet ont eu 16 enfants, 11 filles et 5 garçons. De ce nombre, 9 enfants ont survécu à l' enfance, 6 filles et 3 garçons. Ces neuf enfants se seront tous mariés. Les alliances auront été faites dans les familles Glaumont, Moreau, Hédouin, Le Normand, Tessier, Desjardins de Rupallay de Gonneville, Pépin dit Laforce, Raymond dit Bellegarde, LeCavalier, de Catalogne, Foucault et Bareau. (13, p. 7)

8 mai 1681. Remariage à Québec de Marie LeBarbier, veuve de Nicolas Marsolet et donc belle-mère de Jean Lemire, à Denis Lemaistre, tailleur d' habits, originaire de Paris. (15, p. 703)

20 octobre 1681. Double mariage à Notre-Dame de Québec : Louise et Anne (alias Marie-Anne) Lemire, filles de Jean, prennent époux. Louise épouse Pierre Pépin dit Laforce, capitaine de milice de la seigneurie de La Baie (il sera aussi capitaine de milice de Nicolet en 1719). Anne épouse Laurent Tessier (alias Texier) dit Duchâteau, qui sera chaudronnier. (13, p. 7) (15, p. 893, 1067)

4 décembre 1681 : baptême de François Moreau, né le même jour, son troisième petit-fils, et troisième fils de Marie-Madeleine Lemire, à Québec. (15, p. 830)

1682

7 mai 1682. Jean est témoin, à Notre-Dame de Québec, lors du mariage de Jean Boutein et de Marie-Anne Fontaine. (20)

24 juin 1682. "[...] il vend aux Ursulines un arpent et demi de terre de front sur le chemin qui va de Québec à Cap-Rouge. Il garde cependant la maison, et pour cette vente, il obtient 750 livres. Les Ursulines remboursent 600 livres en son nom au sieur Charles Aubert de La Chesnaye." (12, p. 237)

20 juillet 1682. Jean est témoin, à Notre-Dame de Québec, lors du mariage de la cousine de son épouse, Geneviève Guyon, avec Jean-Baptiste Amyot, sieur de Neuville. (20)

14 septembre 1682. Baptême de Guillaume Pepin-Laforce, son quatrième petit-fils et premier fils de Louise Lemire, à Trois-Rivières. Il mourra le surlendemain, le 16 septembre 1682. (15, p. 893)

26 novembre 1682. Marie Tessier, première petite-fille et cinquième petit-enfant de Jean Lemire, et première enfant d' Anne Lemire, est baptisée à Montréal. (15, p. 1067)

1683

5 mai 1683. "Pour la somme de 60 livres, le 5 mai 1683, il se départit en faveur de Pierre Moreau [son gendre] de l' emplacement de deux perches et demie de front par sept perches de profondeur à la Haute

Ville de Québec, proche du couvent des Ursulines, obtenu par succession de feu Nicolas Marsolet. [Jean et Louise sont alors dits habiter à la rivière St-Charles. (23)] Ce contrat est annulé et il [Jean] vend de nouveau cet emplacement cette fois à Pierre Leaumont [c' est-à-dire Glaumont, aussi son gendre] le 28 mai suivant pour la somme de 60 livres." (12, p. 237)

1er juin 1683. "[...] avec les autres héritiers Marsolet, il renonce à la succession de feu Nicolas Marsolet." (12, p. 237)

6 novembre 1683. Baptême de Pierre Pepin-Laforce, cinquième petit-fils et sixième petit-enfant de Jean Lemire, et deuxième fils de Louise Lemire, né le 2 à Pointe-aux-Sables. Il est baptisé à Trois-Rivières. (15, p. 893)

1684

Cette année-là, Jean " participe à la construction de la cathédrale. On lui attribue la confection "en chêne de Batiscan" d' un clocher pour la tour sud de l' église, sous la direction de l' architecte Claude Chasle (11)."

28 mai 1684. Baptême de Marie-Madeleine Moreau, née la veille, sa deuxième petite-fille et septième petit-enfant, et quatrième enfant de Marie-Madeleine Lemire, à Québec. (15, p. 830)

12 juin 1684. Jean est témoin, à Notre-Dame de Québec, lors du mariage de Mathieu Delagrange et de Marie-Gabrielle Danneville. (20)

5 octobre 1684. Jean Lemire meurt le 5 octobre 1684 à 59 ans, et est inhumé le lendemain à Québec. Il laissait dans le deuil son épouse et 9 enfants, âgés de 8 à 26 ans. De ce nombre, quatre étaient déjà mariés : Jeanne-Élisabeth (1676), Marie-Madeleine (1677), Anne (1681), Louise (1681). Les cinq autres se marieront dans les années suivantes : Joseph (1685), Catherine-Éléonore (1686), Marie-Anne (1690), Jean-François (1701) et Jean (1703). (15, p. 709)

Sa signature, petite mais lisible, était suivie d' une marque à seize côtés (trois triangles superposés). Il signait "Jean le Mire", avec un "i". (12, à la fin des "L")

" C' est ainsi qu' après avoir vécu quelque 35 ans [en fait, c' est environ 33 ans] en Nouvelle-France et rendu d' immenses services à son pays d' adoption, l' ancêtre peut se dire " mission accomplie ". Le 5 octobre 1684, à l' âge de 59 ans, il meurt paisiblement dans la salle des pauvres de l' hôpital de Québec "en la communion de notre mère Sainte Église après avoir reçu les saints sacrements de pénitence, de viatique et d' extrême onction, duquel le corps a été inhumé le jour suivant dans le cimetière dudit hôpital et ont assisté à son inhumation : Nicolas Gauvreau, armurier, et Claude Chasle, tonnelier, bourgeois de cette ville, lesquels ont signé"" (2)

1685

15 mars 1685. "Sa veuve [Louise Marsolet de Saint-Aignan] fait procéder à l' inventaire des biens par le notaire Genaple le 15 mars 1685." (12, p. 237)

1712

Louise Marsolet de Saint-Aignan, qui ne s' est jamais remariée, décédera quelque trente ans plus tard, le 18 avril 1712, à 71 ans, et sera inhumée le lendemain à Québec. (15, p. 709)

RÉFÉRENCES

1- "Les familles Lemire du Canada et des E.-U. auront leur congrès, le 2 juillet, à La Baie-du-Febvre", *Le Petit Journal*, février 1944 (peu avant le 27 février 1944).

2- Jacques St-Onge, "Jean Lemire : maître charpentier du roi", journal *Le nouvelliste* (de Trois-Rivières), chronique "Nos familles et leurs origines", 5 mai 1979, p. 25.

3- *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, 1, p. 1072.

4- D' Avaugour a été démis de ses fonctions à la suite d' une mésentente avec Mgr de Laval au sujet de la traite de l' eau-de-vie. L' évêque excommuniait ceux qui en vendaient aux indigènes, et ce commerce a même donné lieu à deux exécutions sur la place publique. Après qu' on eut épargné une femme de la même peine, D' Avaugour décréta que la faute ne méritait pas un châtimeut ausssévère. Mgr de Laval prit la peine de se rendre en France afin de discréditer le gouverneur.

5- Marcel Trudel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, p. 190.

6- *Idem*, p. 211.

7- Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français*, p. 66b.

8- voir Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français*, vol. IV, p. 28.

9- abbé Joseph-Elzéar Bellemare, *Histoire de la Baie-Saint-Antoine*, 1911, p. 469.

10- *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, 28 octobre 1668.

11- Alan Gowans, "Lemire, Jean", dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. I, p. 471-472. Québec : Presses de l' Université Laval, 1966.

12- Michel Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, tome III, Sillery, La Maison des ancêtres, 2000, p. 235-237.

13- Michel Lemire, "Recherches et projets : [fiche familiale de Jean Lemire et de Louise Marsolet]", *Point de mire : bulletin de l'Association des familles Lemire d'Amérique inc.*, vol. 2, no 1, (février 1996), p. 6-7.

14- Lévis Lemire, "Le premier Lemire en Canada...", *Point de mire: bulletin de l'Association des familles Lemire d'Amérique inc.*, vol. 1, no 0, (juin 1992), p. 3-4.

15- René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Les Presses de l' Université de Montréal, 1983.

16- Jacques Lacoursière, *Chronologie détaillée de la Nouvelle-France*, in *Amérique française : histoire et civilisation* [cédérom], Québec, J. Lacoursière, 1995.

17- "La famille Marsolet de Saint-Aignan", *Bulletin des recherches historiques*, v. 40, no 7 (1934), p. 396.

18- "Deux contrats d' apprentissage d' autrefois", *Bulletin des recherches historiques*, v. 34, no 11 (1928), p. 663.

19- *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, vol. I, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1885.

20- Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, *Répertoire des actes de Baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Programme de recherche en démographie historique, Montréal, Presses de l' Université de Montréal, 1980/1990, 47 volumes.

21- *Point de mire : bulletin de l'Association des familles Lemire d'Amérique inc.*

22- Pierre Benoît et Archiv-Histo, *Jugements et délibérations du Conseil souverain 1663-1716 (version normalisée)* [cédérom], Montréal, Archiv-Histo, 1999.

23- Archiv-Histo, *Banque Parchemin : période 1635-1779* [cédérom], Montréal, Archiv-Histo, 2001.

24- Microfilms de l' État civil, produits par l' Institut Drouin.